



Réserver un nom de domaine

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Pierre Langlais, Avocat au barreau de Nantes, Cabinet LANGLAIS-MPL, spécialisé en propriété intellectuelle, informatique et Internet**
- Dernière vérification de la fiche : 10/04/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 25/01/2017

Vous vous lancez dans la création d'un site Internet pour votre entreprise. Mais, pour cela, vous allez devoir « réserver » un nom de domaine. Pourquoi ? Comment faire ? Voici un rapide résumé de ce que vous devez savoir à ce sujet...

Choisir un nom de domaine

Pourquoi ? Pour faire simple, le nom de domaine correspond à l'adresse de votre site web sur Internet : sans nom de domaine, aucune possibilité pour un internaute d'accéder à votre site web, et donc de vous apporter du trafic. D'où l'importance évidente d'être titulaire d'un nom de domaine valide...

Une grande importance...

{ABONNEZ-VOUS}

Enregistrer un nom de domaine

Qui s'en occupe ? Voilà une question qui doit mériter toute votre attention. Dans la plupart des cas, les entreprises confient la réalisation de leur site internet à des prestataires extérieurs qui se chargeront de tout, y compris de la réservation du nom de domaine. Vérifiez que cette réservation est bien effectuée à votre nom ou celui de votre entreprise ; si ce n'est pas le cas, contractualisez un transfert du nom de domaine à votre profit. Il est essentiel que ce soit vous ou votre entreprise qui soyez le titulaire effectif du ou des noms de domaine choisi(s).

Vérifiez la disponibilité...

{ABONNEZ-VOUS}